



Collectivités forestières

Limousin-Périgord

Forêts locales, intérêt général



PROCES VERBAL

Assemblée Générale 2025

24 Juin 2025 – Faux la Montagne

PARTICIPANT.E.S Voir la feuille d'émargement annexée.

5 pouvoirs ont été reçus dont 2 sont répartis entre les membres du bureau.

Ordre du jour

- Rapport moral
- Actualités
- Rapport financier
- Rapport d'activité
- Questions diverses

Le mardi 24 juin 2025 à 9h30, les membres de l'association interdépartementale des Collectivités forestières Limousin-Périgord se sont réunis en assemblée générale, sur convocation de Monsieur BERTRAND Jean-Michel, Président, en date du 2 Juin 2025.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Secrétaire du fait de l'absence des Présidents et Vice-Présidents.

Après les remerciements d'usage, M. Bosdevigie excuse les absents et présente la réunion.

Rapport Moral

Notre AG

Décalage de date AG Novembre à Juin pour mieux correspondre au rythme associatif. La dernière AG était en Novembre 2024. Une AG qui va donc traiter d'une période de 7 mois environ.

De grands évènements

19 et 20 Juin 2025 : Congrès National de la Fédération à Château-Arnoux (Alpes de Haute Provence)



17 au 19 Septembre 2025 : Séminaire national des Communes forestières, avec la rencontre de l'ensemble des salariés du réseau (toute la France). Un moment de travail convivial. Venez y participer !

Un moment charnière

Nous sommes à un moment charnière sur les questions de forêt et société.

Les travaux en cours dans le cadre des assises de la forêt et du bois en Limousin et la concertation montrent que le contexte actuel est à la remise en question des pratiques forestières.

Les services de l'Etat s'emparent du sujet : Dire de l'Etat en Dordogne organisé par la DDT, Consultation Forêt bois en Creuse organisé par la Préfecture.

Lors de Forexpo qui s'est déroulé du 18 au 20 juin 2025, une conférence mettait à la même table Sylvain Angerand (Coordinateur des campagnes de l'association Canopée) et Stéphane Viéban (Directeur Général d'Alliance Forêt Bois). Deux visions radicalement opposées de la forêt et une rencontre impensable il y a seulement 6 mois.

Notre association participe de cette démarche en interpellant les professionnels sur les difficultés rencontrées par les élus. Les travaux sont en cours : compliqué à faire progresser mais souhait d'aller vers une exploitation forestière plus pérenne et respectueuse. Rendez-vous dans les préfectures à venir.

Une activité soutenue

Construction bois, Forêt Pédagogique, Soutien à nos adhérents. L'activité pour les équipes reste très soutenue et de nombreux projets sont en cours d'accompagnement. Ils vous en diront plus dans le rapport d'activité.

L'évolution du risque

Une vigilance accrue et un investissement de votre association pour suivre l'évolution climatique et ses conséquences sur la forêt. Nous avons pu participer aux démarches des services de l'Etat et rappeler le rôle central de l' élu dans la prévention du risque.

J'ai pu participer à des temps d'échange sur le risque incendie en Dordogne avec une délégation d'élus normands et franciliens.

Prévenir, anticiper est préférable à l'attentisme.

Partenaires

Des partenariats à souligner :

- ONF reste notre partenaire principal, outre la gestion quotidienne de nos patrimoines forestiers, des travaux sont en cours sur la commercialisation et le foncier.
- FIBOIS et la filière avec qui nous avons des travaux réguliers sur les chantiers forestiers et le développement de la construction bois.
- Les territoires forestiers que nous accompagnons dans leurs démarches.
- Le SABV, Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, avec qui nous élaborons de nouvelles actions sur l'Eau et la Forêt



De nouveaux adhérents

Amélioration de l'appel à cotisation : envoi plus tôt dans l'année, création d'une plaquette de présentation des services, meilleure organisation administrative et des élus intéressés par la forêt => De nouveaux adhérents nous rejoignent : Pays Périgord Noir, CC Val de l'Homme et CC Porte de Vassivière. Merci pour votre confiance.

Elections municipales

Dernier point, les élections municipales vont se tenir début 2026.

Pour rappel, avec le PNR Millevaches en Limousin, nous avons lancé la démarche des élus référents pour que dans chaque commune, un élu soit référent à la forêt, interlocuteur du PNR et des COFOR, et force de propositions.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est soumis au vote pour approbation.

Délibération 1 : Le compte-rendu de l'assemblée générale 2024 est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'équipe régionale



Cédric BENESTEAU
06 98 44 78 45
Coordination – Foncier
Médiation – Risques



Marion HAYOT
06 68 02 99 01
Bois local – Services
Environnementaux



Chloé MONTA
06 59 29 86 29
Risques

L'équipe locale s'appuie sur **Mélaine Goussies**, responsable de l'administration et du secrétariat.

La coordinatrice régionale, **Laetitia Morabito**, s'absente pour 2024.
Cédric Benesteau et **Chloé Monta** la remplacent.

Au nombre de 7 personnes, l'équipe au complet est ici : <https://collectivitesforestieres-nouvelleaquitaine.fr/notre-equipe/>

Pour nous écrire :
prenom.nom@communesforestieres.org



Actualités

Voir support de présentation Annexé au Compte-rendu.

Identité Graphique

En complément, **Mme Alric (Communes Forestières France)** explique que la démarche a été longue et qu'il fallait moderniser le logo actuel avec la volonté de traduire la forêt mais également la République.

Le résultat fait l'unanimité.

Régime Forestier

Mme Alric complète sur le travail engagé. La notion de régime forestier est peu définie dans la loi mais il a été précisé que c'est à l'Etat de le mettre en œuvre plutôt que les communes. Aujourd'hui 850 000 ha environ de forêt métropolitaine sont communales sans régime forestier. Des temps de cadrage avec la direction de l'ONF vont encore avoir lieu pour harmoniser l'interprétation de la notion de régime forestier et d'affiner des points juridiques. Le département de Haute-Vienne a été choisi parmi une dizaine au national pour être un territoire test.

M. Le Maoût (ONF) explique qu'un double travail avec les COFOR se prépare : étudier les surfaces concernées pour une première analyse et tester sur ces forêts les logigrammes travaillés au national pour savoir si elles peuvent entrer dans le régime forestier. En moyenne, en Limousin, la tendance est qu'environ 100 ha par an de nouvelles forêts communales se présentent pour bénéficier du régime forestier.

Mme De Neuville (PEFC) explique que PEFC est impacté également car un procès est en cours avec une commune landaise qui ne peut avoir la certification PEFC car sa forêt n'est pas au régime forestier. Les incidences de ce dossier sont importantes, notamment sur des aspects financiers : subventions soumises à la présence du régime, ventes des bois, etc.

M. Goubely (PNR ML) : Que fait la commune si l'ONF ne veut pas prendre une forêt en régime forestier ? **Mme Alric** : La commune doit nécessairement avoir un gestionnaire pour pouvoir vendre ses bois : RTG ? gestion interne ? Les discussions étant encore en cours, il est prévu une communication plus détaillée à l'automne sur les modalités d'application de ce dossier en Limousin. Un nouveau contrat COFOR -ONF va arriver en 2026.

M. Romand (Panazol) : Volonté depuis 3 décennies de protéger toute la forêt le long de la rivière de la Vienne pour usages multiples et biodiversité. On a environ 130 ha de forêt acquise au fil du temps et au régime forestier.

Pour les micro-parcelles, cette réflexion doit permettre de simplifier les démarches foncières car les dispositifs de soumission et de distraction compliquaient la mise en œuvre du Régime Forestier.

Congrès National des Communes Forestières

De nombreuses réflexions sur la construction bois et sur les risques.

Séminaire des permanents

Des temps forts dédiés à former les salariés en interne en prévision des élections municipales : se doter d'outils pour former / sensibiliser les nouveaux élus.



A noter la présence de l'ONF pour présenter l'outil sylvafresque.

Partenariat Association des Maires Ruraux

Une convention de partenariat régionale à venir entre l'AMR de Nouvelle-Aquitaine et notre union régionale COFOR.

Mme Alric: En octobre 2023, une déclaration commune avait été signée entre l'association des Maires Ruraux de France et la Fédération nationale des communes forestières. Nous avons participé au grand atelier de la transition écologique mené par leur association

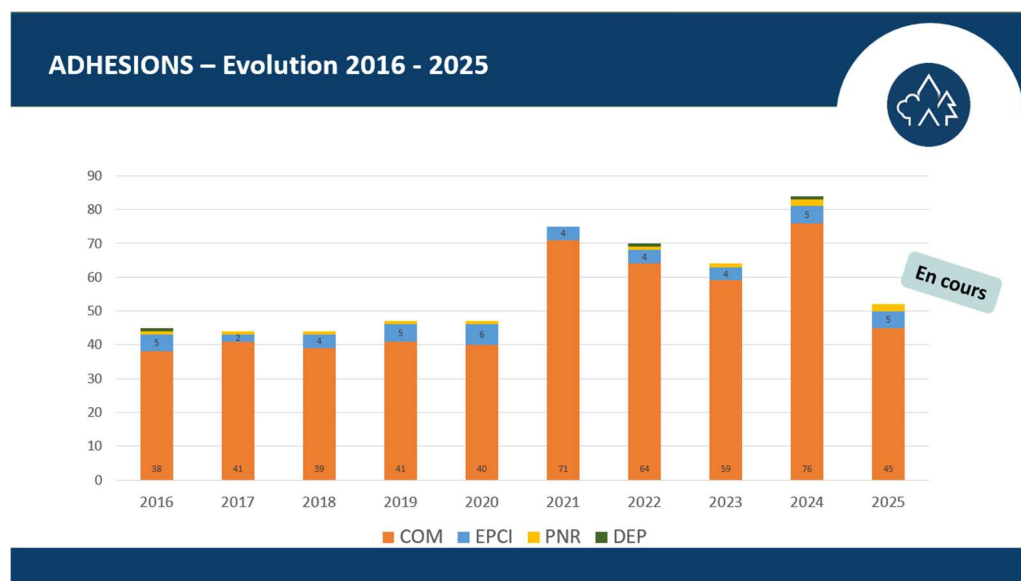
Mme Jouannetaud (St Léger la Montagne) est vice-présidente de l'AMR de Haute-Vienne.

Mme De Neuville est très heureuse de cette convention régionale qui sera signée à Poitiers.

Mme Alric: Un bon travail avec l'AMF également et une convention de partenariat est en préparation pour une signature prochaine.

RAPPORT FINANCIER

Adhésions



Une évolution nette des adhésions depuis 2021.

Pour rappel, le barème d'adhésion est basé sur des paliers liés au nombre d'habitants.

Aujourd'hui, Limoges Métropole, la CC Elan et la CC Portes de Vassivière adhèrent pour le compte de l'ensemble de leurs communes en plus de leur adhésion seule.



Bilan Financier 2024

COMPTES 2024



2024	Crédit	Débit
Adhésions		860,00 €
Cotisation	11 953,00 €	4 736,00 €
Participation UR		5 000,00 €
Frais secrétariat		1 360,00 €
Divers		4 388,90 €
Total général	11 953,00 €	16 344,90 €
Solde 2024		- 4 391,90 €

Un déficit pour 2024 suite à des dépenses imprévues : stage / supports de communication.

La trésorerie reste bonne.

Prévisionnel 2025

PREVISIONNEL 2025



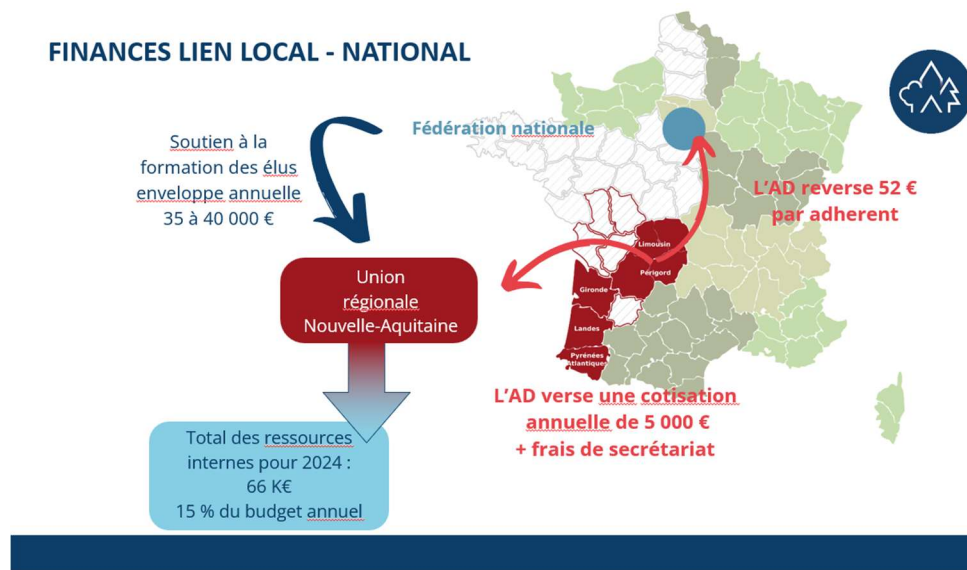
2025	Crédit	Débit
Adhésions		860,00 €
Cotisation	14 377,00 €	4 836,00 €
Participation UR		5 000,00 €
Frais secrétariat		1 360,00 €
Divers		1 000,00 €
Total général	14 377,00 €	13 056,00 €
Solde 2025	1 321,00 €	

Solde au 19/06/2025 27 136,17 €

Le budget de l'association interdépartementale présenté ne reflète pas le fonctionnement des Communes Forestières sur le terrain. La majorité des finances et notamment les techniciens sont salariés de l'association régionale. Un petit rappel du fonctionnement financier global entre les différents niveaux (départemental, régional et national) du réseau des Communes forestières est fait :



FINANCES LIEN LOCAL - NATIONAL



Ce qui revient du national vers le régional : La fédération perçoit une part de la taxe foncière sur le non-bâti forestier prélevée par les Chambres d'agriculture, 5 % sont reversés à la FNCOFOR qui répercute un total de 180 000 € aux Unions régionales. Pour rappel, jusqu'en 2016, la part forestière de cette taxe n'était pas reversée à la filière forêt-bois.

Délibération 2 : Le bilan financier 2024 et le budget prévisionnel 2025 sont approuvés à l'unanimité.



Rapport d'activités 2024

Support de présentation en annexe 1

Eau et Forêt

Partenariat signé depuis fin 2023 avec le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV). L'ONF a également été associé à la démarche.

La plaquette destinée aux élus est en cours d'impression et sera disponible d'ici septembre. Elle sera mise en ligne sur le site internet de l'Union régionale.

Une journée d'échanges techniques sur ce sujet est prévue le 16/10/2025 après-midi près de Limoges, réservez la date !

[Marion Hayot](#) présente l'outil Trajectoire créé par la Water family et le CNRS pour sensibiliser les élus aux enjeux "Eau" sur leurs territoires. L'objectif serait d'adapter ce « jeu » au contexte forestier et de le tester en Haute-Corrèze pour à l'avenir l'utiliser pour les nouveaux élus en 2026

Biodiversité

L'association Limousin-Périgord travaille sur le sujet des paiements pour services environnementaux et son expérience doit bénéficier aux autres régions. Les élus ont besoin d'informations précises car de nombreux financeurs se présentent.

[Mme De Neuville](#) confirme que ça part en ce moment dans tous les sens.

[Mme Alric](#) cite deux exemples : la fondation Peugeot et le groupe Naudet pépiniéristes qui proposent à la FNCOFOR des financements. L'objectif est d'inverser la tendance en sachant dire quels sont nos besoins plutôt que de se soumettre aux critères de ces financeurs.

[M. Romand](#) explique que le sujet des centrales photovoltaïques prend de l'ampleur sur leur territoire.

[Mme. Alric](#) précise que les projets PV qui se finalisent aujourd'hui ont été montés hors cadre réglementaire.

Depuis la loi APPER, les zonages d'implantation des énergies renouvelables sont bien cadrés et la forêt est normalement quasi-exclue. Le contexte national est très perturbé : projet de finances, suspension des énergies renouvelables, etc.

Voirie et Exploitation Forestière

[M. Lemaoût](#), précise que sans voirie, pas d'exploitation forestière. Les chemins d'exploitation sont multifonctionnels et l'exploitation forestière est rapidement décriée par les autres usagers. Attention à la perte de compétence technique sur la création et la réfection des voiries forestières, y compris au sein de l'ONF. Les Coopératives forestières, les experts, etc. n'en font plus.

[M. Bosdevigie](#) valide l'importance de ce sujet, d'autant que les chemins ruraux utilisés sont parfois porteurs d'enjeux patrimoniaux et que le sujet du risque incendie monte en puissance avec le problème du cloisonnement des subventions et des besoins de servitudes.

En Dordogne, le groupe de travail initié par la DDT sur la voirie devrait permettre plusieurs actions pour 2026 avec l'implication active des COFOR.



Assises de la forêt et du bois – Limousin :

La démarche FIBOIS sur le Limousin s'appuie sur deux groupes de travail : professionnels et associations/collectivités. La restitution d'ensemble est prévue le 19 septembre.

Forêt et territoire

Feuille de route redéfinie par le PNR Millevaches pour 2025-2026 autour des 3 enjeux de la Charte :

- Culture forestière partagée
 - Matinales forêt-bois avec visite d'entreprises de transformation,
 - Journées techniques forestières,
 - Programme d'actions avec l'école forestière de Meymac, notamment démarche avec Lanouaille
- Adaptation au changement climatique
 - Etat des lieux du Réseau d'expérimentations existants,
 - Partage des retours d'expériences de ces tests et des conclusions
 - Identifier les besoins pour de nouvelles expérimentations,
 - Mettre à jour le guide sylvicole du PNR
 - Déployer le réseau Sylv'actes sur le territoire pour des itinéraires sylvicoles alternatifs (avec le PNR du Médoc),
- Augmenter la valeur ajoutée bois sur le territoire
 - Outil financier sur le bois-construction pour faciliter les projets,
 - Signataire du pacte bois & biosourcés

Mme. Alric souligne la vigilance à avoir face à des gros projets industriels qui arrivent sur l'utilisation du bois-énergie et qui risque de capter la ressource y compris en bois d'œuvre.

Plusieurs accompagnements sur des territoires et notamment CC Elan (87) suite à l'arrêt de sa charte forestière de territoire
=> note de cadrage avec 13 actions prévue dans le cadre du PCAET

Les Rencontres Nationales des Territoires Forestiers mobilisent entre 200 et 250 territoires au national. Les prochaines rencontres devraient se tenir à l'automne 2026.

Mme. Alric : Le Ministère prévoit prochainement un Appel à Manifestation d'intérêt sur « les territoires d'adaptation sylvicole », à surveiller...

Bois Construction



Accompagnement de projets : les nouveaux projets sont en Corrèze et sur le territoire du PNRML.

- Participation aux démarches SCOT/PLU
- Sensibilisation des élus
- Réseau des élus ambassadeurs de la construction bois local

Partenariats importants, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Bois-Biosourcés en Nouvelle-Aquitaine, co-piloté par les FIBOIS Nouvelle-Aquitaine et FIBOIS Landes de Gascogne. COFOR est partenaire pilote de la démarche, aux côtés d'Odeys, Résonance Paille et Chanvre Nouvelle-Aquitaine. Les signataires du Pacte (collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers et aménageurs) s'engagent pour une durée de 5 ans.

Risque incendie

Même si le Limousin n'entre pas dans les territoires réglementairement exposés au risque incendie, ce sujet est important.

Jurisprudence : les pompiers ne voudront plus s'engager sur de l'habitat diffus.

La Préfecture sollicite les Maires sur les PCS et les PICS. S'appuyer sur les SDIS pour mobiliser le Préfet sur ce risque.

Forêts pédagogiques

Le programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » se déploie depuis 2020.

De nombreux nouveaux projets suivis et en émergence sur 2024-2025. Dernière inauguration d'une forêt pédagogique à Magnat-l'Etrange (23) le 20 mai 2025. Des dynamiques sont en cours sur les territoires de Limoges Métropole, du PETR du Pays Monts et Barrages et le PNR de Millevaches en Limousin.

Pour rappel, ce programme comprend un volet international avec le Québec.

Des jumelages ou échanges entre forêts pédagogiques seraient intéressants à mener à l'échelle nationale ou régionale.

Délibération 3 : Le bilan d'activités 2024 est approuvé à l'unanimité.



Questions diverses

Assurances sur la forêt

Communes Forestières France a engagé un travail avec l'Etat et les assureurs sur la question de l'assurance responsabilité civile et l'assurance dommages.

Le danger vient des grands opérateurs : fibres, réseaux électriques, SNCF, qui commencent à dire que les propriétaires devraient payer lors des dégâts.

- Fibre => plan pluri-annuel national visant à enterrer en forêt
- Enedis=> discussion, concertation. Se souvenir qu'Enedis est responsable de tout arbre défectueux qui tombe sur une ligne

+ assurance tempête, incendie

Pas de fonds de garantie pour les attaques sanitaires

Un vaste chantier en perspective, les retours d'expérience du local sont intéressants pour alimenter la discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, [M. Bosdevigie](#) remercie l'ensemble des personnes présentes. Il rappelle le travail important qu'il faudra mener collectivement en 2026 après les élections et clôt la séance à 12h40 en invitant l'assistance à rester pour le buffet et continuer les échanges.
